Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260413-2026_0015-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 07/04/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC,
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Laetitia LE GURUN procuration à Olivier BODILIS, Marion LE GOFF

Secrétaire de séance : Hervé le COZ

****

Objet : Délibération n°2026-0015 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'adoption d'un Règlement Intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants.
L'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.
A cette fin, sur l'invitation de Monsieur le Maire, un groupe de travail associant les membres de la majorité et les membres de l'opposition intéressés, s'est réuni et a fait la proposition dont Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions.
Ce règlement a été rédigé en conformité avec la règlementation s'appliquant aux communes de moins de 3500 habitants.
De fait, il est proposé de valider les termes du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.
Ledit Règlement Intérieur est annexé à la présente délibération, et est remis à chaque conseiller.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 13 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

MAIRIE DE POULDREUZIC R.F. 29710 (Finistère)

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ

Visa de la préfecture : ……
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ……
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication